



# Appel d'offre 2026 pour la sécurisation des alpinistes au Refuge du GOUTER

## 1. Objectif du présent appel d'offre :

Edifié sur la voie normale d'accès au Mont-Blanc, le nouveau refuge du Goûter, situé à 3 835 mètres d'altitude, peut accueillir jusqu'à 120 personnes en période d'ouverture.

Compte-tenu de la localisation exceptionnelle de ce bâtiment, les conditions météorologiques peuvent rendre difficiles les interventions des services publics de secours.

Un volume recueil conforme aux prescriptions de la réglementation incendie est situé à environ 200 mètres du bâtiment principal. On y accède par un cheminement enneigé.

Il a été demandé par la sous-commission départementale de sécurité à la Fédération française des clubs alpins et de montagne, qui en qualité de propriétaire du refuge a la charge d'organiser la sécurité du public en adoptant les mesures adéquates, de sécuriser le chemin d'accès et la progression du public hébergé jusqu'au volume recueil en respectant un quota minimum de guides de haute montagne présent au refuge.

Conformément à ces prescriptions administratives la FFCAM doit s'assurer, pour chaque nuitée de la saison d'ouverture, de la présence d'un guide de haute-montagne diplômé pour 9 personnes non guides, afin d'assurer une éventuelle évacuation du public en accompagnant le public depuis la sortie du refuge jusqu'au volume recueil (annexe de l'ancien refuge).

Elle souhaite s'assurer le concours d'une structure ou un groupement ad hoc de guides professionnels pour respecter ces conditions.

## 2. Mission :

La mise à disposition de fin mai à mi-octobre, de guides de haute-montagne dans le cas où le nombre des guides de haute-montagne diplômés ayant réservé la nuitée ne permet pas d'atteindre la proportion de 1 guide pour 9 personnes non-guides.

### a) Evacuation du public en cas de sinistre

Les guides de la structure soumissionnaire présents sur les lieux procèdent, avec les gardiens du refuge et les autres guides présents, à l'évacuation du public vers le volume recueil et ce, conformément à la procédure d'évacuation prévue par les recommandations de la sous-commission départementale ERP-IGH de la Préfecture de Haute Savoie.



b) Mise à disposition de guides pour assurer le ratio de guides/personnes présentes dans le refuge

Pour chaque nuitée de la saison d'ouverture, la présence d'un guide de haute-montagne diplômé pour 9 personnes non-guides est obligatoire afin d'assurer une éventuelle évacuation du public.

Dans le cas où le nombre des guides de haute-montagne diplômés ayant réservé la nuitée ne permet pas d'atteindre cette proportion, la structure soumissionnaire s'engage à mettre à disposition de la FFCAM le nombre de guides nécessaire pour atteindre ce ratio.

La FFCAM devra informer la structure retenue des besoins par courriel ou téléphone auprès de l'interlocuteur désigné par la structure soumissionnaire en respectant un préavis de 2 jours précédant la date de mise à disposition. La demande de mise à disposition ne sera effective qu'après confirmation par la FFCAM, transmise à la structure soumissionnaire au plus tard la veille de la date de la mise à disposition avant 16h.

La confirmation de mise à disposition à J-1 ne pourra excéder en nombre, la pré-réservation de J-2.

Les conditions d'accès au refuge se feront essentiellement par moyen pédestre.

En cas de nécessité, si la structure soumissionnaire est amenée à faire appel à un transport hélicoptéré, en accord avec la FFCAM, le coût du transport sera à la charge de cette dernière.

c) Conditions quant aux qualités et capacités du candidat

Le soumissionnaire devra justifier de sa capacité à mettre à disposition un effectif minimum de 22 guides titulaires du diplôme de guide de haute montagne (ou d'un diplôme reconnu en équivalence) et autorisés à exercer en France.

d) Conditions de réalisation de la mission

La période visée pour les prestations : **18 mai au 11 octobre 2026.**

Une convention fixera les obligations respectives conformément à la présente mission, entre la structure organisatrice de guides professionnels soumissionnaire et la FFCAM.

e) Modalités de prise en charge des coûts des mises à disposition des guides

Dans son offre, la structure soumissionnaire indiquera le coût unitaire des mises à disposition des guides TVA comprise.



A la fin de chaque mois elle adressera à la FFCAM l'état détaillé de toutes les mises à disposition de guides pour validation par cette dernière. Après validation de l'état détaillé des mises à disposition, la structure soumissionnaire adressera à la FFCAM une facture du montant total des mises à disposition.

f) Bilan / évaluation

Un bilan / évaluation du dispositif sera fait entre la structure soumissionnaire et la FFCAM à la fin de chaque mois.

g) Contenu de l'offre :

L'offre du soumissionnaire devra comporter les éléments suivants :

- désignation de la structure organisatrice
- nombre total de guides membres de la structure
- nombre total de salariés employés par le candidat (personnel administratif compris) ;
- disponibilité et réactivité de l'entreprise,
- le fonctionnement prévu pour assurer la mise à disposition de guides,
- moyens matériels et humains pouvant être mis à disposition,
- nombre de guides affectés aux prestations de sécurité proprement dites
- moyens internes de communication entre les agents pouvant être déployés pour assurer l'exécution des prestations (talkie-walkie, téléphones, ...),
- modalités d'intervention en cas de difficultés
- le forfait d'intervention par guide pour la mise à disposition de guides pour assurer la sécurité du public défini au paragraphe 2.a et 2.b :
  - ✓ pour une nuit avec montée descente à pied
  - ✓ la moins-value en cas de montée ou de descente du guide par des moyens hélicoptés
- le forfait pour une nuit supplémentaire au refuge
- attestation d'assurance en cours de validité justifiant la responsabilité civile et professionnelle afférente à la mission objet de la présente consultation

### 3. Adresse d'envoi des offres :

Les offres pourront être envoyées

- soit par mail aux deux adresses : a.douzou@ffcam.fr et n.martin@ffcam.fr
- soit par courrier à l'adresse FFCAM 24 avenue de Laumière , 75019 PARIS

Délai de réponse :



Les offres devront nous être parvenues au plus tard le **11 mai 2026**

#### **4. Questions éventuelles :**

Les questions éventuelles pourront être adressées à Niels Martin, [n.martin@ffcam.fr](mailto:n.martin@ffcam.fr)